

Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France relatifs aux matériaux et objets au contact des denrées alimentaires

Séances du 21 juin et du 12 juillet 1994

Cet avis autorise l'utilisation d'additifs dans des matières plastiques et dans le traitement oléophobe et hydrophobe des papiers cartons avec restrictions d'emploi.

Les substances ayant fait l'objet d'un avis favorable sont incorporées dans les listes positives des réglementations existantes lorsqu'elles existent.

Mots-clés : substance (ré)évaluée ; polymère ; plastique ; additif ; restriction d'emploi ; étain ; monomère ; papier ; LMS ; organoétain

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):